

**EXTRAIT DU PROCES -VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 23 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt-trois mai à quatorze heures trente, les associés du Logis Corse, société anonyme coopérative de production d'Hlm, à capital variable, dont le siège social est situé à BIGUGLIA (20620), lotissement Campo Vallone, lot 10B (310 288 568 RCS BASTIA), se sont exprimés en assemblée générale mixte sur convocation faite par le Président du Conseil d'Administration, par lettres individuelles en date du 11 avril 2025 et par voie d'un avis inséré dans l'Informateur Corse Nouvelle le 25 avril 2025.

.../...

RESOLUTION RELATIVE AU RENOUELEMENT DES ADMINISTRATEURS

RESOLUTIONS PROPOSEES

7^{ème} RESOLUTION (renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de renouveler, en qualité d'Administrateur, pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, **M. Denis Bonnetin**.

8^{ème} RESOLUTION (renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de renouveler, en qualité d'Administrateur, pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, la Société Centrale de Coopération Immobilière Arcade - Scci-Arcade.

RESOLUTIONS APPROUVEES

7^{ème} RESOLUTION (renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de renouveler, en qualité d'Administrateur, pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, **M. Denis Bonnetin**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des collègues votants.

8^{ème} RESOLUTION (renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de renouveler, en qualité d'Administrateur, pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027, la Société Centrale de Coopération Immobilière Arcade - Scci-Arcade.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des collègues votants.

RESOLUTION RELATIVE A LA NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RESOLUTION PROPOSEE

9^{ème} RESOLUTION (nomination des Commissaires aux Comptes)

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer :

- La société GRANT THORNTON, en tant que Commissaire aux Comptes titulaire, pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

RESOLUTION APPROUVEE

9^{ème} RESOLUTION (nomination des Commissaires aux Comptes)

L'Assemblée Générale, statuant à titre ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer :

- La société GRANT THORNTON, en tant que Commissaire aux Comptes titulaire, pour une période de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à la majorité des collèges votants, 7 sociétaires ayant voté contre et un société s'étant abstenu.

.../...

Extrait certifié conforme
Le Directeur Général
Jean-Pierre ROGER

